

**L'Association Pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne
« Le Bons Panier »**

Contrat d'engagement pour un panier de fromages de chèvre - Saison 2019

Entre l'Adhérent

Mme, M. :

.....
Adresse :

.....
Tél. : Courriel :

Et la **Productrice de fromages de chèvre**:

Mme Elisabeth di Natale, Chèvrerie de Rimandon, 1363 rte de Gavot, 74200 Marin
est convenu ce qui suit :

Pour la saison 2019 soit 11 distributions (26/02; 26/03; 23/04; 21/05; 18/06; 16/07; 13/08; 10/09 ; 08/10; 05/11 ; 03/12)

1 petit panier d'une valeur de 10 euros par distribution : 2 chèques de 40 € et 1 chèque de 30€

1 grand panier d'une valeur de 20 euros par distribution : 2 chèques de 75 € et 1 chèque de 70 €

Les paniers pourront contenir des crottins d'affinage différents (1,4euros/pièce), des chèvres plats (2,2 euros/pièce), du chevrotin fermier (8 euros/pièce), de la tomme (10 euros/pièce), de la faisselle (1,8 euros/pièce), du sérac (4,8 euros/pièce), de la bûche (3,5euros/pièce) ou tout autre produit laitier de la Chèvrerie de Rimandon.

La Productrice s'engage à :

- livrer personnellement, en un lieu, un jour et un horaire déterminés par le comité de gestion de l'association, les fromages de l'Adhérent, produits par ses soins.
- informer à la demande, l'Adhérent sur ses savoir-faire, pratiques et contraintes
- conserver un mode de production respectueux de l'environnement et de l'Adhérent
- encaisser chaque chèque de paiement en début de mois.
- respecter les statuts et le règlement intérieur de l'association "Le Bons Panier "

L'Adhérent s'engage à :

- venir prendre ou faire prendre, en un lieu, un jour et un horaire déterminés par le comité de gestion de l'association, ses fromages
- assurer, avec la productrice, la distribution si besoin
- accepter les aléas de la production sur le volume de la livraison
- respecter les principes de la Charte des AMAP, les statuts et le règlement intérieur de l'association "Le Bons Panier"
- trouver son remplaçant en cas de départ anticipé (s'il n'y a pas de liste d'attente).
- remettre à l'association, lors de la contractualisation, les chèques à l'ordre de Mme Elisabeth di Natale**

Bons, le.....

Signature de l'adhérent

Signature de la productrice

L'association "Le Bons Panier" a pour rôle de favoriser le bon fonctionnement du présent contrat mais ne peut être tenue responsable en cas de dysfonctionnement. Le cas échéant, l'association peut être contactée en la personne référente « fromage » : Claude Vesselier (cvesselier6@orange.fr) ou en les membres du comité de gestion (lebonspanier@gmail.com).

Association "Le Bons panier"
Mairie de Bons-en-Chablais 15 Place Henri Boucher- 74890 Bons-en-Chablais
lebonspanier@gmail.com